



CHEMINS DE SELECTION

CURLING

(SAISON 2011/2012)

Sommaire

A/ Principes Généraux de Sélection

B/ Principes de fonctionnement

Les Commissions

C/ Principes de sélection

I. Les compétitions internationales

II. Championnat d'Europe

III. Championnat du Monde

IV. Challenge Européen Junior

V. Championnat du Monde junior

VI. Winter Youth Olympic games

PREAMBULE

- Le Président de la F.F.S.G soumet au Bureau Exécutif (BE) pour approbation, le présent document qui lui aura été transmis par le DTN.
- Après validation du bureau exécutif (B.E.) de la F.F.S.G, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres, le Président est responsable de l'inscription des athlètes aux compétitions internationales et championnats W.C.F et de la proposition de sélection à la CSNHN des athlètes qui représentent la FFSG aux Jeux Olympiques.
- Le Directeur Technique National est responsable de la mise à jour annuelle de ce document qu'il propose au Président de la FFSG.
- Le Directeur Technique National est responsable de l'application des termes du présent document.
- Le Directeur Technique National est responsable de la définition des modalités de sélection pour les compétitions, les championnats nationaux et internationaux.
- Le Directeur Technique National est responsable de la définition de la planification fédérale pour les équipes de France (E.D.F.) : regroupements, tests de sélection, compétitions, championnats nationaux et internationaux.
- Le Président et le Directeur Technique National proposent à la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau(CNSHN) une liste nominative des Athlètes pour validation.

Pour ce faire le Président et le DTN s'appuient sur le document intitulé « *chemins de sélection* » précisant pour la saison 2011/2012

A/ LES REGLES GENERALES DE SELECTION

(APPLICABLES A TOUTES SELECTIONS EN COMPETITION)

Les règlements de la W.C.F. et annonces officielles des évènements internationaux précisent les règles de participation aux compétitions internationales, championnats W.C.F. et les quotas Olympiques.

1) Résultats significatifs :

Après examen des résultats significatifs enregistrés lors des épreuves de références définies par la DTN, des éléments réalisés, des scores obtenus, de l'état de forme des sportif(ve)s et du comportement général, la liste des sportifs sélectionnés est proposée à la commission de sélection par le DTN.

- Championnat de France Elite = classé 1 à 3
- Challenge Européen Junior = classé 1 à 4
- Championnat d'Europe = classé 1 à 6
- Championnat du Monde Junior = classé 1 à 6
- Championnat du Monde Senior ou JO = classé 1 à 8

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

La participation aux regroupements, stages ou tests de sélection définie par la DTN est obligatoire. Toutefois, le DTN se réserve le droit d'accorder à tout athlète, une dispense de participation.

Toute sélection « titulaire ou remplaçant(e) » pourra à tout moment être remise en cause par le DTN à la suite d'un contrôle d'entraînement non satisfaisant, d'un mauvais comportement ou du refus de participation à ce même contrôle ou test de sélection.

Toute sélection d'un(e) sportif(ve) relevant de blessure ou de maladie, devra préalablement être validée par le médecin fédéral.

Toute sélection et participation est soumise au respect de la charte du sportif de Haut Niveau, à la convention SHN - FFSG.

Ne peuvent être sélectionnés que les athlètes à jour de suivi médical réglementaire.

B/ LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

LES COMMISSIONS

A - Commission de sélection (CS)

Elle est conviée par le Président de la F.F.S.G. pour proposer les sélections nationales et internationales, ainsi que le chemin de sélection, à la validation du B.E.

La Commission de sélection se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres.

COMPOSITION :

- le Président de la fédération ou son représentant
- le membre du B.E. en charge du sport olympique et du haut niveau
- le Directeur Technique National (DTN)
- le coordinateur des disciplines concernées
- le Président de la CSN concernée, avec voie consultative
- le médecin fédéral pour avis

Le DTN prendra l'avis de la commission technique et pédagogique ci-après désignée. Les avis de la CS sont consignés au secrétariat général. Les propositions de la CS doivent être validées par le BE.

En cas de vote et d'égalité des voix, celle du Président de la F.F.S.G. est prépondérante.

B - Commission Technique et Pédagogique (CTP)

La Commission Technique et Pédagogique de la DTN se réunit régulièrement à la demande du Directeur Technique National, au besoin par voie de conférence téléphonique ou d'envoi de courriel ou tout autre moyen convenu entre ses membres afin de donner son avis à la Commission de Sélection.

COMPOSITION :

- 1/ le Directeur Technique National
- 2/ Le coordinateur des disciplines concernées
- 3/ Les personnalités invitées parmi les coaches dont les athlètes figurent dans un collectif identifié de préparation pour 2014 ou 2018.
- 4/ Le médecin fédéral pour avis
- 5/ Toute personne invitée par le DTN

C/ Principes de sélection

VI. COMPETITIONS INTERNATIONALES

Principes d'inscription

La FFSG, sur proposition du DTN, est seule habilitée à inscrire ou à déclarer forfait des sportifs dans une compétition internationale officielle.

Ces compétitions internationales permettent:

- aux curleurs de préparer les échéances importantes

La prise en charge partielle ou totale des dépenses (voyage, hébergement, nourriture) par la Fédération sera décidée par le DTN en fonction des moyens financiers de la fédération et du nombre de demandes enregistrées.

Dans le cadre d'une compétition qui ne serait pas prise en charge par la DTN, la FFSG fera uniquement l'inscription administrative.

La réservation des hôtels, des billets d'avion, le règlement des frais d'inscriptions sont entièrement à la charge des sportifs ou des clubs concernés.

Les inscriptions faites par la FFSG aux différentes compétitions seront envoyées en une seule fois à l'organisation au plus tard quinze jours avant la date limite de clôture de chaque compétition.

Dans le cas où il y aurait des quotas inférieurs aux demandes, le DTN définira les critères qui permettront de faire un choix en s'appuyant sur les épreuves ci-dessous :

- « Compétition du World Curling Tour »
- Toutes compétitions internationales de la saison en cours identifiées par la FFSG
- Les résultats significatifs enregistrés lors des épreuves de références les saisons précédentes,
- L'état de forme des sportif(ve)s,
- Le comportement général.

Les demandes d'inscriptions aux compétitions internationales doivent parvenir à la DTN suivant le calendrier établi ci-dessous :

- Au plus tard le 15 juillet 2011 pour les compétitions de septembre et octobre 2011
- Au plus tard le 15 septembre 2011 pour les compétitions de novembre et décembre 2011
- Au plus tard le 15 décembre 2011 pour les compétitions de janvier, février, mars, avril, mai 2012

Les demandes reçues en dehors des délais ne pourront être prises en compte.

Le DTN se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

Dates

Du 02 au 10 décembre 2011 à MOSCOU (Russie)

Quotas

Les quotas sont établis selon les règlements de la W.C.F.

Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.

Déterminés selon les résultats des championnats d'Europe de l'année précédente.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales de la W.C.F. de la saison 2011.

Critères de participation

- o Satisfaire aux critères de qualification de la W.C.F. ;
ET/OU
- o Avoir gagné 2 fois 2 matchs lors des compétitions du « world curling tour » au cours de la saison 2011 - 2012.

Principes de Sélection (cf. Règles Générales de Sélection)

Les sélections seront arrêtées comme définies par les règles générales et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves de références ci-après :

- Compétition du « World Curling Tour »
- Toutes compétitions internationales de la saison en cours identifiées par la FFSG

La Commission technique et pédagogique se réunira, après les championnats de France, afin de faire ses propositions à la Commission de Sélection.

Le DTN se réserve le droit de sélectionner pour les Championnats d'Europe, à titre exceptionnel et dérogatoire, au regard des résultats européens et mondiaux acquis au cours de l'Olympiade en cours, un ou plusieurs athlètes ciblés qui n'auraient pas suivi le chemin de sélection 2011-2012.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

Dates

Championnat du monde homme, du 31 mars au 08 avril 2012 BASEL (Suisse)
Championnat du monde femme, du 17 au 25 mars 2012 à LETHBRIDGE (Canada)

Quotas

Les quotas sont établis selon les règlements de la W.C.F.
Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.
Déterminés selon les résultats des championnats du monde de l'année précédente.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales W.C.F. 2011

Critères de participation

- o Satisfaire aux critères de qualification de la W.C.F. ;
ET/OU
- o Classé dans les 7 premiers du championnat d'Europe de Moscou (RUS) du 02 au 10 décembre 2011 ;
ET/OU
- o Avoir gagné 3 fois 2 matchs lors des compétitions du « world curling tour » au cours de la saison 2011 - 2012.

Principes de Sélection (cf. Règles Générales de Sélection)

Les sélections seront arrêtées comme définies par les règles générales, et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves de références ci-après :

- Championnat d'Europe
- « Compétition du World Curling Tour »
- Toutes compétitions internationales de la saison en cours identifiées par la FFSG

La Commission technique et pédagogique se réunira, après les championnats d'Europe, afin de faire ses propositions à la Commission de Sélection.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.

VIII. CHALLENGE EUROPEEN JUNIOR

Dates

Du 03 au 08 janvier 2012 à TAARNBY (Danemark)

Quotas

Les quotas sont établis selon les règlements de la W.C.F.

Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.

Déterminés selon les résultats du challenge européen junior de l'année précédente.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales W.C.F.2011.

Critères de participation

- o Satisfaire aux critères de qualification de la W.C.F. ;
ET/OU
- o Classé 2 fois dans les 4 premiers lors de compétitions internationales de la catégorie, validées par la FFSG au cours de la saison 2011 -2012.

Principes de sélections (cf . Règles Générales de Sélection)

Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Toutes compétitions internationales de la saison en cours identifiées par la FFSG

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré

VIII. CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR

Dates

Du 03 au 11 mars 2012 à OESTESRUND (Suède)

Quotas

Les quotas sont établis selon les règlements de la W.C.F.
Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.
Déterminés selon les résultats des championnats du monde junior de l'année précédente.

Critères d'âge

Déterminés par les règles générales W.C.F. 2011.

Critères de participation

- Satisfaire aux critères de qualification de la W.C.F. ;
ET/OU
- Classé dans les 4 premiers du challenge européen junior de Taarnby (DEN) du 03 au 08 janvier 2012 ;
ET/OU
- Classé 3 fois dans les 4 premiers lors de compétitions internationales de la catégorie, validées par la FFSG au cours de la saison 2011 -2012.

Principes de sélections (cf . Règles Générales de Sélection)

Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après:

- Challenge Européen junior
- Toutes compétitions internationales ISU de la saison cours

Dans le cas où les quotas seraient inférieurs au nombre d'équipes sélectionnables, le classement final du Challenge Européen junior serait déterminant.

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré

VIII. WINTER YOUTH OLYMPIC GAMES

Dates

Du 13 au 22 janvier 2012 à Innsbruck (AUTRICHE)

Quotas

Déterminés selon les règles établies par le CIO.
Le quota maximum est de 4 athlètes (2 hommes, 2 femmes).
Les quotas obtenus ne sont pas nominatifs mais accordés à la nation.

Critères d'âge

Etre né entre le 1/01/1994 et le 31/12/1995

Principes de sélections (cf. Règles Générales de Sélection)

« Les CNO accumuleront des points lors des championnats du monde juniors, du challenge européen junior et des championnats du pacifique juniors » (Système de qualification YOG)

Les sélections seront arrêtées comme définit par les Règles Générales et les résultats significatifs enregistrés à l'occasion des épreuves ci-après et dans le cadre du système de qualification établi par le C.I.O. :

- Challenge européen junior 2011 de
- Championnats du monde junior 2011 de

Le DTN est le garant du suivi du chemin de sélection et se réserve le droit de proposer ou de refuser l'inscription d'athlètes sur la base des performances réalisées et du potentiel avéré.